

dastum

DASTUM, SAVETEIÑ, TREUZKAS AN HENGOUN DRE GOMZ HAG AR SONEREZH E BREIZH
COLLECTER, SAUVEGARDER, TRANSMETTRE LE PATRIMOINE ORAL ET MUSICAL DE BRETAGNE

Le 8 avril 2010,

Chers acteurs de la culture bretonne en général, et du fest-noz en particulier,

Un groupe de travail coordonné par Dastum travaille actuellement à l'élaboration d'un dossier pour faire inscrire le fest-noz comme « élément représentatif » du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO (voir détails dans l'encadré ci-dessous).

Pour l'élaboration de ce dossier, nous devons remplir un dossier administratif qui définit, décrit le fest-noz, son histoire, son état actuel, les difficultés et menaces qui pèsent sur lui, etc. Une partie importante du dossier est ensuite consacrée aux actions de sauvegarde qui existent déjà, et surtout aux actions de sauvegarde qu'il serait souhaitable de mettre en place (toute forme d'action propice à la continuation du fest-noz en général). Cela peut concerner des actions concrètes en relation directe avec l'organisation ou la promotion des événements en eux-mêmes, mais aussi des actions qui peuvent concerner la pérennité du fest-noz de manière indirecte (transmission de la danse, formation des musiciens, sonneurs, chanteurs, réglementations sur le statut des musiciens, mise à disposition de sources, mesures pour favoriser la lutherie, etc.)

C'est donc à propos de cette question de la sauvegarde que nous vous sollicitons, et que nous souhaitons recueillir les avis les plus nombreux et les plus diversifiés possible. Quel est votre point de vue sur la situation du fest-noz à l'heure actuelle ? Sur ses évolutions ? Que faudrait-il faire selon vous pour assurer l'avenir de cette forme de manifestation et de tout ce qui s'y rattache (chant, musique, danse...) ? Quel type d'action faudrait-il entreprendre au niveau local ? Au niveau régional ?

Nous vous invitons à prendre part à cette réflexion et au débat de trois façons :

- en nous faisant part de vos idées par écrit avant le 15 mai (à envoyer à Dastum, à l'attention de Julie Léonard ou par mail à julieleo@hotmail.fr)
- en venant participer à une grande rencontre régionale à Poullaouën, le 5 juin 2010 (salle des loisirs, 14h30), qui se clôturera par un fest-noz organisé par Dañs Tro et La Fiselerie. Programme détaillé prochainement sur www.dastum.net.
- en manifestant votre soutien au projet de candidature (le dossier UNESCO doit contenir ces preuves de soutien de la population), soit par un courrier, soit en signant et faisant signer autour de vous la pétition ci-jointe. Vous pourrez aussi prochainement signer cette pétition en ligne sur www.dastum.net. N'hésitez pas à la diffuser, notamment dans les festoù-noz des mois à venir.

Ce projet de dossier pour l'UNESCO est une belle occasion de réfléchir tous ensemble. N'hésitez donc pas à donner toutes vos idées : il s'agit ici de décrire ce qu'il faudrait faire dans l'idéal !...

Dans l'attente de vos avis, idées et autres conseils éclairés,

Cordiales salutations.

Pour le groupe de travail « PCI Bretagne »,
Vincent Morel (chargé de la rédaction du dossier « fest-noz »)

Pour en savoir plus sur la convention de l'Unesco :

Voir la partie du site de l'Unesco consacrée au patrimoine culturel immatériel : www.unesco.org > Culture > Patrimoine immatériel,

ou le lien direct : <http://www.unesco.org/culture/ich>

On y trouve, entre autres :

- le texte complet de la convention
- de nombreuses explications et détails sur ce que la convention entend par « sauvegarde »,
- la liste des dossiers retenus.

Exemples de dossiers déjà retenus par l'Unesco

La page Internet indiquée ci-dessus donne la liste complète (environ 90 dossiers). Parmi ceux-ci, voir en particulier le dossier sur le maloya de la Réunion, qui traite un sujet proche du nôtre, ainsi que le batik indonésien et les tribunaux d'eau du sud de l'Espagne, deux dossiers cités en exemple pour la qualité de leur rédaction.

Le groupe de travail régional « PCI »

En décembre 2008, Dastum et l'IRPA organisaient les Rencontres du patrimoine culturel immatériel, qui visaient à faire mieux connaître aux acteurs de terrain la convention de l'Unesco sur ce « PCI », ratifiée par la France en 2006. Suite à ces rencontres, Dastum a coordonné un groupe de travail rassemblant des acteurs associatifs nombreux et d'horizons variés. Ce groupe s'est réuni régulièrement, et a travaillé sur deux axes principaux :

- la rédaction d'un « appel à la reconnaissance du PCI ». Cet appel, qui a recueilli de nombreuses signatures, a été présenté officiellement, en janvier dernier à Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional, et a fait l'objet de plusieurs présentations publiques en différents lieux de Bretagne ;
- la réflexion sur la pertinence d'établir un ou des dossiers de candidature pour l'inscription d'éléments du PCI sur l'une des deux listes prévues par la convention : liste représentative et liste de sauvegarde urgente.

Sur ce second point, le groupe de travail a décidé de lancer deux projets de dossiers de candidature : le premier sur le fest-noz, pour la liste représentative, et le second sur la gwerz et la complainte pour la liste de sauvegarde urgente. Un troisième devrait ensuite être lancé sur les jeux traditionnels.

Les membres actuels du groupe de travail :

Charles Quimbert (Dastum), Ifig Troadec (Dastum), Vincent Morel (Dastum), Catherine Latour (Kendalc'h), Hélène Daniélo (Kendalc'h), Alan Pierre (War'l Leur), Paul Terral (Phare-Ouest), Michel Colleu (Dastum Bro Gerne), Erik Marchand (Kreiz Breiz Akademi), Marie-Hélène Cosquéric (Pays COB), Claudie Bodin (Paotred an Dreujenn Gaol), Bertran Obrée (Chubri), François Prioul (La Jaupitre), Dominique Ferré (La Jaupitre), Nicolas Olliveaux (FALSAB), Julie Léonard (stagiaire Dastum), Karen Nioche (doctorante en anthropologie de la danse), Dylan James (musicien). Le Conseil régional de Bretagne et le ministère de la Culture suivent également le travail de ce groupe.